



Revue de l'EPI n° 77 de mars 1995

Jacques Baudé

► **To cite this version:**

Jacques Baudé. Revue de l'EPI n° 77 de mars 1995. EPI (Association Enseignement Public & Informatique) , 1995, ISSN : 1254-3985 ; <http://www.epi.asso.fr>. edutice-00000865

HAL Id: edutice-00000865

<https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00000865>

Submitted on 27 May 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EDITORIAL

Informatique, technologies nouvelles et formation

La demande numéro un formulée par l'EPI depuis sa création en 1971 est celle concernant la formation des enseignants. Certains se souviennent d'ailleurs que l'association a vu le jour à l'occasion des premières formations "lourdes" chez trois constructeurs : IBM, CII et Honeywell-Bull.

Cette exigence reste la même, avec d'autant plus d'acuité que les formations sont en régression : fermeture des CFIAP, diminution des crédits des MAFPEN, insuffisance de la plupart des IUFM sur le terrain de l'informatique et des technologies nouvelles en général.

Le dernier exemple douloureux est celui de la circulaire n°26 du 14-11-1994 (parue au B.O. n°45 du 8 décembre) contenant des "indications pour l'élaboration par chaque IUFM de son projet pour les quatre années à venir (1995-1999)" ... on touche à la fin de ce siècle.

Sur douze pages... dix huit (18) lignes concernent les "technologies d'information et de communication". Nous les reproduisons ici pour que chacun puisse juger sur pièce :

« Outre la sensibilisation de base au maniement et à l'utilisation des technologies les plus couramment en usage et donc un volume minimum de formation proposée à ceux qui ne maîtrisent aucune de ces technologies, il convient d'insister sur deux modalités d'appropriation de ces technologies ;

- le libre accès des étudiants à ce type d'équipements,
- le développement progressivement généralisé de l'utilisation des technologies les plus courantes par les formateurs, quelle que soit leur discipline, pour inciter les futurs enseignants à les utiliser

eux-mêmes. Dans le même esprit, il est bon que, dans le cadre des stages, ces derniers puissent, lorsque c'est possible, participer à des activités de classe utilisant ces technologies ».

Dix-huit lignes, c'est peu ; ça représente 2 % de cette circulaire pour une fin de siècle. Encore fallait-il les assortir d'un "volume minimum" et d'un "lorsque c'est possible" !

Le mot "technologie" revient 6 fois, sans que son contenu soit précisé, et le mot "informatique" n'est pas mentionné. On croit rêver !

Rien, sur l'utilisation pédagogique dans les disciplines, rien sur l'enseignement de l'informatique. Serait-ce si incongru ? Avec quels enseignants compte-t-on assurer une éventuelle généralisation d'un enseignement de l'informatique en classe de seconde (décision n°58) et les options diversifiées en première et en terminale ? Comment prépare-t-on les futurs enseignants des différents ordres d'enseignement (cf. les nouveaux programmes de l'école en rubrique "Documents") et des différentes disciplines à l'évolution des programmes et des approches pédagogiques ?

L'arrivée inéluctable des "autoroutes de l'information" et le déploiement du multimédia plaident aussi pour une évolution des formations initiales.

Compte-t-on sur la "Cinquième" et le multimédia ? Encore faudrait-il des produits spécifiques qui actuellement n'existent pas.

Quant à la formation continue qui, nous l'avons déjà dit et le répétons avec force, doit :

- s'organiser autour d'un projet négocié dont l'élève sera le bénéficiaire,
- s'inscrire dans la durée au lieu des trois journées annuelles généralement accordées par l'administration,
- être dotée de moyens garantissant un suivi, une pratique de terrain et l'égalité des chances par des rééquilibrages palliant l'injustice des équipements pour les régions moins aisées,

elle reste, malgré les efforts importants de plusieurs académies, globalement insuffisante au plan national.

La déclaration de l'Assemblée générale 1994 se terminait par "Ce ne sont pas de discours dont nous avons besoin mais d'actes". En matière de formation, nous avons des discours (cf. en rubrique "Documents" le dossier de presse du MEN) mais rien n'invite quiconque à passer aux actes sinon "lorsque c'est possible" ! et ça l'est rarement, faute de moyens.

Il serait temps de se ressaisir. Rien de durable, rien de généralisable (hors "noyau dur") ne se fera sans la participation active des enseignants, celle-ci passe par leur formation et d'abord leur formation initiale.

Jacques BAUDÉ, Président
Jean-Bernard VIAUD , Secrétaire général
Paris, le 16 mars 1995